



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la première édition du Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), la Région Ile-de-France et l'Observatoire du bruit en Ile-de-France (Bruitparif) lancent aujourd'hui le Trophée des collectivités territoriales franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore. La remise des prix aura lieu lors du Salon de l'AMIF qui se déroule les 28 et 29 mai 2024 à Paris Expo Porte de Versailles, hall 6. Les lauréats se verront chacun remettre une récompense et bénéficieront d'un accompagnement technique de Bruitparif ainsi que d'une valorisation de leurs actions en faveur de la qualité de l'environnement sonore.

Le bruit est une préoccupation majeure pour les Franciliens. Lorsqu'ils sont interrogés sur la hiérarchie des inconvénients à l'échelle de leur quartier de vie, les Franciliens classent le bruit en première position (44 %) devant la dégradation de l'environnement et le manque de propreté (41 %), la pollution de l'air (37 %) et le manque de transports en commun (20 %)¹.

Le bruit est reconnu comme un enjeu de santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bruit constitue, parmi les facteurs de risques environnementaux, la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique. D'après les dernières estimations produites par Bruitparif, les habitants de la zone dense francilienne perdent en moyenne 9,7 mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition aux nuisances sonores générées par les transports.

Dans la lutte contre le bruit, les élus sont en première ligne et sont souvent interpellés à ce sujet par leurs concitoyens. Quelle que soit leur taille, des collectivités s'engagent pour améliorer la qualité de l'environnement sonore de leur territoire, par des actions pour limiter le bruit des transports, réguler les bruits de voisinage, ou encore en intégrant le bruit en amont dans leurs documents d'urbanisme.

Le Trophée lancé par l'AMIF, la Région Ile-de-France et Bruitparif, a pour objectif de reconnaître cet engagement et de récompenser les territoires franciliens qui agissent pour lutter contre les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'environnement sonore de leurs concitoyens.

Les candidatures sont ouvertes du 19 janvier au 31 mars 2024 à toutes les communes et intercommunalités d'Ile-de-France. Il est possible de participer dans une des quatre catégories suivantes :

- Communes de moins de 10 000 habitants ;
- Communes entre 10 000 et 30 000 habitants ;
- Communes de plus de 30 000 habitants ;
- Intercommunalités.

¹ Perception du bruit en Île-de-France, Résultats de l'enquête Crédoc pour Bruitparif, 2022.

Le règlement du concours ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur [le site de Bruitparif](#).

Les questions sur le Trophée et les dossiers de candidature sont à adresser par mail à : trophees@bruitparif.fr.

Après examen des dossiers de candidature, la sélection des lauréats (un par catégorie) sera assurée par un jury composé de représentants de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), de la Région Ile-de-France, de Bruitparif, de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Ile-de-France, de l'Institut Paris Région, de l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, de l'association France Nature Environnement Ile-de-France, et de M. Gilles Paté, enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et membre de la Semaine du Son.

Les organisateurs du Trophée

L'Association des Maires d'Ile-de-France (<https://amif.asso.fr/>)

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) est, depuis une trentaine d'années, au service des communes de la Région capitale, permettant aux maires, acteurs de la République du quotidien, de faire entendre leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics. Ce rôle fondamental joué par l'AMIF explique sans nul doute sa pérennité et son attractivité qui n'a cessé de croître, puisque plus de 80% des communes franciliennes sont aujourd'hui membres de l'Association.

La Région Ile-de-France (www.iledefrance.fr)

Dans le cadre de son plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France, la Région a fait de la lutte contre les nuisances sonores une de ses priorités. Premier financeur de Bruitparif à hauteur de 1,2 M d'euros par an, elle travaille à réduire les sources de pollution sonore en soutenant l'innovation : la Région a ainsi mis en place un fonds de 60 M€ consacré à l'innovation dans le cadre de son « Plan anti-bouchons et pour changer la route ». Parmi les projets aidés figurent les enrobés phoniques qui réduisent par trois le bruit produit par la circulation. La Région s'est également engagée afin de diminuer les pollutions de l'air et sonore en créant une aide aux PME et Artisans pour l'achat de véhicules propres électriques zéro émissions, à bruit de moteur quasi-nul.

Bruitparif (www.bruitparif.fr)

Créée en 2004 à l'initiative de la Région Île-de-France pour répondre aux attentes des Franciliens de disposer de données fiables et indépendantes sur le bruit en Île-de-France, l'association BRUITPARIF met en œuvre des moyens avancés pour caractériser les pollutions sonores (recherche et développement en matière de capteurs innovants et d'indicateurs de bruit, réseau de mesure, cartographie, études et enquêtes), accompagner les acteurs institutionnels dans leur politique de lutte contre le bruit, et sensibiliser le grand public et les collectivités à l'importance de la préservation de la qualité de l'environnement sonore.

Contacts presse :

AMIF : Émilie Pouch, chargée des relations presse / 07 88 32 45 14 - epouch@amif.asso.fr

Région Ile-de-France : Eléonore Flacelière / 06 64 82 77 04 - servicepresse@iledefrance.fr

Bruitparif : Fanny Mietlicki, Directrice / 06 72 42 10 44 – presse@bruitparif.fr